

Ville amie des enfants

En renouvelant son adhésion à la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, ratifiée par la France le 7 août 1990, la Ville de déclare vouloir s'associer à l'initiative « Ville, amie des enfants » développée par l'Association des Maires de France en partenariat avec l'U.N.I.C.E.F. France et pour cela conduire des actions visant :

A rendre notre ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes,

A améliorer leur sécurité, leur environnement et leur accès à la culture et aux loisirs,

A promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés,

A faire mieux connaître la situation et la vie des enfants dans le monde afin de faire progresser un esprit de solidarité internationale.

Ainsi, nous prenons l'engagement d'organiser, chaque année, le 20 novembre, journée internationale des Droits de l'Enfant, conjointement avec l'U.N.I.C.E.F. France, une manifestation destinée à faire connaître les initiatives de notre ville pour faire vivre quotidiennement les droits de l'enfant dans tous les domaines.

Signée le
Maire de

En présence de :